



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française
MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE - RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 JUIN 2012**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents : MM. P. PANNETIER, D. DUMOULIN, E. DUPONT, B. LERISSON, Mmes I. JACQUES, F. FORZANI, M. Y. GOUNOT, Mme G. MORGUE, M. N. NICOLAS, Mmes S. GERMANICUS, G. TILMANN

Absents excusés : M. P. BERQUET, pouvoir à M. D. DUMOULIN
M. E. NIVET, pouvoir à M. Y. GOUNOT
M. A. ROBLIN, pouvoir à M. P. PANNETIER

Absente : Mme P. GISLE

Secrétaire de séance : M. E. DUPONT

* * *

Décisions municipales

2012-01 – Autorisation donnée au Maire de signer un marché pour la mission de bureau de contrôle pour la construction de la salle des fêtes et la réhabilitation de bâtiments communaux du XIXème siècle avec la société SOCOTEC pour un montant de 9500 € HT

2012-02 – Autorisation donnée au Maire de signer un marché pour l'entretien et la maintenance des installations d'éclairage public et signalisation lumineuse tricolore avec la société LESENS pour un montant de 8 256 € HT pour l'entretien ordinaire de l'éclairage public et de 2 732 € HT pour l'entretien ordinaire de la signalisation lumineuse tricolore

2012-03 – Autorisation donnée au Maire de signer un marché pour l'entretien saisonnier de la réserve naturelle régionale du Domaine d'Ors et ses abords avec la société ROOTS PAYSAGES pour un montant de 4 340 € HT

1/ Approbation du compte administratif 2011 - modificatif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et après que le Maire ait quitté la séance

DECIDE d'approuver le compte administratif 2011 de la commune, lequel se résume comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses :	1 655 526.54€	
Recettes :	2 087 189.71€	
Excédent :		431 663.17€
Excédent de clôture		431 663.17€

Section d'Investissement

Dépenses :	605 633.67€	
Recettes :	1 057 770.63€	
Excédent de l'exercice :		452 136.96€
Déficit d'investissement 2010		- 74 304.62€
Excédent de clôture :		377 832.34€
Solde restes à réaliser :		- 297 165.80€

RAR recettes :	98 355.00
RAR dépenses :	- 395 520.80
	- 297 165.80

Solde excédent d'investissement 80 666,54€

Constatant que le Compte Administratif 2011 présente un excédent de fonctionnement de **431 663.17 €**, décide d'affecter ce résultat comme suit :

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 431 663.17 €

2/ Vote de la décision modificative n° 1 - Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Section de fonctionnement

Néant

Section d'investissement

Dépenses :	001 : Solde d'exécution d'investissement reporté :	74 304.62€
	21318 : Autres bâtiments publics salle polyvalente :	1 000 000.00€
	2188 : Autres immobilisations corporelles :	<u>76 407.00€</u>
	TOTAL :	1 150 711.62€
Recettes :	1068 : Excédent de fonctionnement capitalisés :	711.62€
	1321 : Subventions Etat et Etablissements Nat. :	150 000.00€
	1641 : Emprunts reçus :	<u>1 000 000.00€</u>
	TOTAL :	1 150 711.62€

3/ Approbation de la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire

Les modifications apportées concernent le calcul du quotient familial, l'absence de l'enfant à l'école qui ne permet pas de déjeuner à la cantine, la mise en place d'un plan d'accueil individualisé (PAI) en cas d'allergie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire.

4/ Tarifs d'occupation des salles du Moulin d'Ors - modification

La modification apportée concerne une augmentation du tarif hors commune et un parrainage obligatoire d'un Castelfortain ; de l'acompte et d'une caution de 150€ pour le ménage. La mise à disposition des salles du moulin d'ors reste en priorité aux associations locales et aux Castelfortains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs d'occupation des salles du Moulin d'Ors, comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2012

Intitulé	Tarifs
Habitants de la commune	150€/salle et/ soirée ou 500€/WE pour l'ensemble des salles
Habitants hors commune (parrainage obligatoire)	400€/salle/soirée ou 900€/WE pour l'ensemble des salles
Acompte	25%
Caution	1000€ + 150€ ménage
Ménage	Dû si non conformément effectué après visite

DIT que les habitants de la commune pourront utiliser les salles dans la limite d'une fois par an, au tarif commune ; au delà de cette période, le tarif hors commune sera appliqué.

5/ Institution de la Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est institué sur le territoire de la commune à compter du 1^{er} juillet 2012. Elle remplace l'actuelle participation au raccordement à l'égout.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

1.1 – La PFAC est instituée sur le territoire de la commune de Châteaufort à compter du 1^{er} juillet 2012

1.2 – La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles d'habitation dès lors que les eaux usées supplémentaires sont rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées, sauf si ces mêmes propriétaires sont redevables de la PRE au titre d'un permis de construire ou d'aménager correspondant à une demande déposée avant le 1^{er} juillet 2012

1.3 – La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, ou à la date d'achèvement de l'extension ou du réaménagement de l'immeuble déjà raccordé.

1.4– La PFAC est calculée selon les modalités suivantes :

Les tarifs pour 2012 sont :

- 6,337€ le m2 de Surface de Plancher pour les entrepôts, établissements scolaires
- 12,67€ le m2 de Surface de Plancher pour les logements, commerces, bureaux, ateliers et toutes constructions autres que celles évoquées ci-dessus
- 1266€ forfaitaire par boxe pour les stations de lavage automatique

La taxe est à répartir de la façon suivante :

- Lorsque le déversement s'effectue directement dans le collecteur intercommunal : 100% au profit du SIAHVY (seul habilité à délivrer les autorisations de branchement) quelle que soit la Surface de Plancher construire
- Lorsque le déversement s'effectue dans le collecteur communal raccordé à son extrémité au réseau intercommunal :
 - moins de 600 m2 de Surface de Plancher construire : 100% à la commune
 - plus de 600 m2 de Surface de Plancher construire : la commune percevra la totalité de la taxe et reversera 40% de celle-ci au SIAHVY

Article 2 : Les permis de construire et d'aménager correspondant à des dossiers de demande complets déposés avant le 1^{er} juillet 2012 restent soumis au régime de la Participation pour le raccordement à l'égout (PRE), dans les conditions et selon les modalités fixées par la délibération n°2012-13 du 15 février 2012

Article 3 : Le conseil municipal autorise le maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que le conseil municipal devra se réunir pour adopter les nouvelles modalités de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), votées par le Comité Syndical du SIAHVY du 26 juin 2012, après visa de la Préfecture

6/ Répartition, entre les communes membres, du solde de la gestion 2011 du Syndicat Mixte du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles (SMBDRV)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EST informé que le solde constaté au compte administratif 2011 est reversé entre les membres ayant versé une contribution en 2009 au prorata de leur population à cette date (population légale 2006) : Bailly 4 194 habitants, Châteaufort : 1 454 habitants, Le Chesnay : 30 227 habitants, Les Clayes-Sous-Bois : 17 255 habitants, Vélizy-Villacoublay : 20 271 habitants, Versailles Grand Parc : 173 307 habitants, soit un total de 246 708 habitants ;

DONNE un avis favorable à la répartition du solde de la gestion 2011 qui se décompose de la façon suivante :

Commune	Population légale 2006	Part en %	Montant en euros	Montant en euros arrondis
Bailly	4 194	1,70%	177,0832	177,08
Châteaufort	1 454	0,59%	61,3922	61,39
Le Chesnay	30 227	12,25%	276,2744	1 276,28
Les Clayes-Sous-Bois	17 255	6,99%	728,5577	728,56
Vélizy-Villacoublay	20 271	8,22%	855,9023	855,90
Versailles Grand Parc	173 307	70,25%	317,5401	7 317,54
TOTAL	246 708	100,00%	416,7500	10 416,75

7/ Autorisation donnée au Maire à signer le permis de construire (incluant le permis de démolir) pour l'opération de construction/réhabilitation de la salle des fêtes au Domaine d'Ors

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME l'intérêt communal du projet et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire incluant l'autorisation de démolition et tout document y afférant.

8/ Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public pour la gestion des accueils péri-scolaires et du centre de loisirs avec l'IFAC

Afin d'adapter au mieux la gestion du marché de fournitures de repas conditionnées en liaison froide pour la restauration scolaire et le centre de loisirs, le présent avenant a pour objet la modification de deux articles du contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE l'autorisation au maire de signer l'avenant modifiant la délégation de service public liant la commune de Châteaufort à l'association IFAC 78

9/ Subvention à la crèche associative Les Nobletins de Toussus le Noble

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 25 500€ à l'Association « Les Nobletins » de Toussus le Noble. **DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 62-28 du budget primitif 2012 de la Commune

**10/ Avis sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Orge
et de l'Yvette**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Orge-Yvette

La séance est levée à 21h10.

Le Maire,

Patrice PANNETIER